



Motion intersyndicale Secteur sanitaire et médicosocial à la Réunion

Monsieur le Préfet de la Réunion,

Une déclaration intersyndicale du 5 mars annonce une mobilisation nationale le 1er avril 2025. Sur le plan national, nos organisations syndicales font le constat :

- D'une situation sociale dégradée de tout le secteur de la santé et de la cohésion sociale (sanitaire, social, médico-social, aide à domicile, insertion...) ;
- D'une austérité budgétaire qui s'aggrave et qui se traduit par des baisses de financement dans les établissements et services ;
- D'un blocage des négociations salariales dans les conventions collectives ;
- D'un blocage du versement des 183 euros (Ségur) par nombre de départements, mais aussi par certaines ARS.

La CFDT Santé Sociaux Réunion, la CFTC Santé Sociaux, la CGTR Santé, le CFE CGC, et FO Action Sociale seront mobilisés pour participer à cette action intersyndicale en raison d'une situation réunionnaise très problématique voire plus alarmante qu'ailleurs.

D'après le baromètre emploi formation de l'Opco santé, en 2022 le secteur sanitaire et médico-social comptait 11 500 salariés, dans 206 établissements sur tout le territoire. Plus de 84% de ces effectifs exerçaient dans le secteur médico-social.

Les salariés de ce secteur, subissent d'année en année une dégradation constante des conditions de travail. Celle-ci s'est accentuée depuis la crise sanitaire du Covid 19 en 2020. À partir de cette date, les organisations syndicales de la Réunion n'ont cessé d'alerter les directions d'établissement, l'ARS, le Département, l'inspection du travail sur ces dégradations des conditions de travail, illustrées principalement par des records d'accident du travail, d'arrêt maladie, d'inaptitude, de rupture conventionnelle, de démission et de Burn out...

Devant ce constat alarmant, l'intersyndicale ne peut que se questionner sur le silence des administrations, mais aussi des représentants de la FEHAP à la Réunion.

Par ailleurs, malgré un rattrapage partiel, la Réunion présente toujours un sous-équipement chronique en matière de place en établissements ou services accueillant des personnes handicapées, constat qui vaut pour les adultes et un degré moindre pour les enfants. Cette

Contact :

CFDT : Yannick GALAIS – 0692 59 16 82 /CFTC : Didier PALIOD – 0692 27 56 33 /CGTR : Gabriel MELADE – 0692 51 87 07/FO : Stéphane LEBON – 0692 70 57 25 /CFE-CGC Patrick JACQUOTTET

situation est d'autant plus problématique que les besoins n'y sont pas moindres qu'ailleurs. De plus, ce constat de sous-équipement peut être étendu à d'autres secteurs de santé social et tout particulièrement à la psychiatrie hospitalière, dont la situation de grande difficulté en particulier au niveau de la psychiatrie infanto-juvénile n'est pas sans effet sur les secteurs social et médico-social qui accueillent un nombre conséquent et croissant de populations présentant des profils psychiatriques plus ou moins marqués.

L'intersyndicale constate un monopole du secteur privé non lucratif très prononcé à la Réunion puisqu'une dizaine d'associations et une fondation assurent la gestion de la totalité des établissements du secteur du handicap, qui représente 90% des capacités d'accueil, le reste étant pris en charge par des entités publiques. Ces acteurs sont de taille importante voire très importante. En outre, il est très surprenant d'analyser qu'une majorité de ces associations enregistre des niveaux de trésorerie records.

Une interrogation se pose donc : comment ces entités ont-elles fait pour dégager des niveaux aussi élevés de trésorerie ? La piste du généreux mécène étant écartée, l'intersyndicale estime que ces excédents financiers ont été en grande partie réalisés sur le dos des salariés au détriment des conditions de travail et d'une perte de pouvoir d'achat, dont l'origine peut être liée à des décisions nationales mais aussi à des choix de gestion internes propres aux gestionnaires.

Des conditions de travail dégradées et des rémunérations en berne qui se traduisent par des taux de turn-over très importants

Le secteur des établissements et services accueillant des personnes en situation de dépendance ou de handicap connaît des évolutions au sein de l'île de la Réunion analogues à celles relevées en métropole. Une analyse des indicateurs sociaux révèle des situations très dégradées. Ce constat ne doit pas surprendre car le secteur social et médico-social est en la matière le dernier de la classe. En effet, rappelons sur ce sujet que :

- Le secteur médico-social se caractérise par un nombre de journées d'arrêt de travail, du fait d'accidents de travail ou de maladies professionnelles (*AT-MP*), trois fois supérieur à la moyenne constatée pour l'ensemble des secteurs d'activité en France (*chiffres datant de 2022*) ;
- Selon les données de la CNAM (*novembre 2023*), c'est dans le secteur médico-social que la fréquence des accidents du travail (*mesurée par l'indice de fréquence*), est la plus élevée, et ce parmi celles de tous les autres secteurs d'activité en France ;
- L'étude épidémiologique réalisée à l'Institut national de recherche et de sécurité (*INRS*) en juin 2023 révèle qu'une exposition simultanée à des contraintes

Contact :

CFDT : Yannick GALAIS – 0692 59 16 82 /CFTC : Didier PALIOD – 0692 27 56 33 /CGTR : Gabriel MELADE – 0692 51 87 07/FO : Stéphane LEBON – 0692 70 57 25 /CFE-CGC Patrick JACQUOTTET

psychosociales (*intensité du travail, charge émotionnelle, manque d'autonomie...*) et physiques (*port de charges lourdes, postures contraignantes...*) potentialisent le risque d'accident du travail. Réalisés à partir de l'exploitation d'une enquête nationale, ces travaux montrent notamment que dans le secteur médico-social et aide à la personne, cette co-exposition multiplie par 4 le risque d'accident du travail. En outre, l'étude révèle que des horaires contraints, irréguliers et imprévisibles, une mauvaise conciliation vie professionnelle/personnelle et des mesures de prévention insuffisantes sont des facteurs organisationnels associés aux taux d'accidents du travail les plus élevés dans le secteur médico-social/aide à la personne.

Un constat similaire peut être reconduit au niveau des rémunérations avec des pertes de pouvoir d'achat supportées par les salariés se situant à des niveaux jamais observés dans les autres secteurs. Ces deux effets conjugués entraînent de forts taux de turn-over qui constituent un changement radical par rapport aux situations antérieures. Le secteur médico-social handicap a longtemps présenté de très faibles niveaux de mobilité, car la plupart des salariés embauchés à l'âge de 20 ou 25 ans passaient toute leur carrière au sein de la même association. En quelques années, ce secteur est passé d'un extrême à l'autre.

Les causes à l'origine d'une telle évolution sont multiples. Elles ne peuvent toutefois pas être cantonnées à des problèmes générationnels ou aux effets de la crise sanitaire, les indicateurs ayant commencé à se dégrader avant cette dernière.

Des politiques RH souvent limitées voire inexistantes

Ces thématiques RH ont longtemps été appréhendées par les directions comme des problématiques individuelles appelant une prise en compte et une résolution du même ordre, axe managérial formulé très souvent en termes assez directs « *si les salariés ne sont pas satisfaits des rémunérations et des conditions de travail, ils peuvent aller voir ailleurs, d'autres (en nombre) sont prêts à prendre leur place.* ».

Cette situation a radicalement changé, et le nombre de départs a suivi une évolution inverse à celle des candidatures. Le phénomène des métiers sous tensions s'est étendu sur l'ensemble du spectre des qualifications tout comme les postes vacants qui concernent désormais les territoires ruraux comme les zones urbaines, aussi bien en France Hexagonale qu'au niveau des DROM. Les tensions sur les métiers du secteur médico-social vont aussi être aggravées par des départs à la retraite : sur le plan national 245 000 emplois sont à pourvoir sur la période 2023-2030, dont 166 000 pour les aides-soignants, selon la Cour des comptes (octobre 2022). D'après les chiffres de l'Insee, en 2040 la Réunion comptera plus de 219 000 seniors d'au moins 65 ans, ce qui laisse à penser que la région sera aussi impactée par des difficultés de recrutement.

Contact :

CFDT : Yannick GALAIS – 0692 59 16 82 /CFTC : Didier PALIOD – 0692 27 56 33 /CGTR : Gabriel MELADE – 0692 51 87 07/FO : Stéphane LEBON – 0692 70 57 25 /CFE-CGC Patrick JACQUOTTET

L'intensité et la généralisation du processus en cours font qu'il n'est pas excessif de parler d'une crise systémique pouvant même remettre en cause le fonctionnement de certains établissements ou services.

Faute d'une appréhension à la hauteur des risques encourus, les associations réunionnaises se trouvent en difficulté, voire démunies par rapport aux évolutions en cours. De plus, elles ne peuvent généralement pas s'appuyer sur des politiques RH qui dans la plupart des cas se limitent à la fourniture minimaliste et formelle des obligations en matière d'informations-consultations à l'égard des Instances Représentatives du Personnel et des actions visant à limiter ou faire face aux contentieux prud'hommes. Il est par ailleurs notable de voir dans presque toutes ces associations un sous-équipement en matière de systèmes d'information RH doublé d'une certaine incapacité voire réticence à fournir des données au niveau de l'échelon d'analyse incontournable que constitue l'établissement selon l'adage très souvent mis en œuvre du « *moins on en donne mieux on se porte* ».

Des instances représentatives du personnel malmenées

L'intersyndicale confirme une forte dégradation des relations entre les employeurs et les représentants du personnel. Des directions emploient des méthodes inédites de pression et de répression syndicale qui viennent porter un coup grave aux principes du dialogue social. L'intersyndicale déplore ces agissements qui fragilisent les élus du terrain dans l'application de leurs prérogatives. Il est grand temps que les représentants de la FEHAP à la réunion s'engagent concrètement pour impulser un respect du dialogue et des partenaires sociaux.

Contact :

CFDT : Yannick GALAIS – 0692 59 16 82 /CFTC : Didier PALIOD – 0692 27 56 33 /CGTR : Gabriel MELADE – 0692 51 87 07/FO : Stéphane LEBON – 0692 70 57 25 /CFE-CGC Patrick JACQUOTTET